



La Relation Entreprises, votre porte d'entrée à la CGSS.

Chèque emploi associatif & Impact emploi



La fin du Titre de Travail Simplifié (TTS)

- **A compter du 31/12/2018** le dispositif Titre de Travail Simplifié (TTS) s'arrête.
- Les comptes TTS seront radiés automatiquement au 31/12/2018 et nous prendrons en charge les volets TTS jusqu'au 31/01/2019 uniquement pour des périodes d'emplois antérieures au 31/12/2018. Les salaires versés pour des périodes d'emploi postérieurs au 01/01/2019 ne seront pas pris en compte.



PRÉSENTATION DES OFFRES

CEA	IEA
<p>33 collaborateurs du Centre national Chèque emploi associatif accompagnent les associations pour accomplir les formalités sociales liées à l'embauche et à la gestion des salariés* sur cea.urssaf.fr (contrat de travail, déclarations de salaire, arrêt maladie, calcul des cotisations...).</p>	<p>L'offre propose un accompagnement global (rédaction du contrat de travail, calcul des salaires, transmission des dates d'arrêt maladie à la CGSS...).</p> <p>Les tiers de confiance offre du conseil aux associations (<i>ex : législation sociale dont subrogation</i>).</p>
<p><i>Je souhaite sous-traiter les formalités sociales. Je veux bénéficier d'un service gratuit</i></p>	<p><i>Je souhaite sous-traiter toutes les formalités au-delà du social (fiscal, droit du travail). J'accepte de payer pour ces prestations.</i></p>



1

Le chèque emploi associatif (Cea)

Présentation CEA - IEA



Le Chèque emploi associatif (Cea)

A compter du 01/01/2019 le nouveau produit Cea (Chèque emploi associatif) sera accessible :

Le Cea vous permettra d'accomplir en ligne gratuitement les formalités sociales liées à l'embauche et à la gestion de vos salariés. Il gèrera le prélèvement de l'impôt à la source pour vous à compter de janvier 2019.

Ce dispositif est exclusif: l'ensemble du personnel de l'entreprise devra y adhérer. Les comptes RG seront donc automatiquement radiés dès l'adhésion au Cea.



Le Chèque emploi associatif (Cea)

Pour qui ?

Le CEA s'adresse aux associations et fondations de moins de 20 salariés relevant du régime général.

Les situations particulières

→ **Exclus du dispositif : les contrats** d'engagement éducatif, contrat à durée indéterminée de chantier ou d'opération, contrat de travail temporaire, CUI-CAE Dom.

Les CUI-CAE (ou contrats PEC depuis le 01/01/2018) seront gérés par le CEA

→ **Non gérés** actuellement Les artistes et mannequins bénéficiant de taux réduits, journalistes et colporteurs de presse, intermittents du spectacle hors Guso, le personnel navigant, les salariés d'associations intermédiaires, de groupements d'employeurs et comités d'entreprise.

→ **non gérées actuellement : les exonérations** liées à l'aide à domicile, au service civique et aux jeunes entreprises innovantes (JEI) ;



Votre adhésion en ligne

- **Je souhaite adhérer mais je n'ai pas de Siret, comment faire ?**
- Le centre CEA peut se charger de cette formalité en appelant au 0 810 19 01 00 ou en écrivant à cea@urssaf.fr.
Vous pouvez également en faire la demande sur www.cfe.urssaf.fr



Votre adhésion en ligne

- **Attention : préalablement** à votre demande d'adhésion, vous devez obligatoirement vous rapprocher des organismes sociaux (retraite complémentaire, prévoyance, complémentaire santé...) afin de remplir un dossier d'affiliation, d'un organisme de formation professionnelle continue et de la médecine du travail.

Des informations relatives à ces organismes vous seront demandées lors de la saisie de votre demande d'adhésion.



Votre adhésion en ligne

Inscription sur www.cea.urssaf.fr

- ✓ J'adhère avec mon numéro Siret.
- ✓ Je sélectionne ma convention collective.
- ✓ Je renseigne mes coordonnées bancaires.
- ✓ Je choisis le service de santé.
- ✓ Je sélectionne mon organisme de retraite.
- ✓ J'indique les taux et les numéros de contrats pour la prévoyance et les soins de santé.
- ✓ Et quelques informations complémentaires (horaire collectif mensuel, période de référence pour la gestion des congés payés,...).





www.cea.urssaf.fr

The screenshot shows the website for 'Chèque emploi associatif' (CEA). The header includes the CEA logo and the text 'Un service des Urssaf'. A navigation menu contains 'Accueil', 'Actualité', 'Présentation', 'Espace employeur', 'Documents & FAQ', and 'Contacts'. The main content area is titled 'Bienvenue sur le site du Chèque Emploi Associatif' and features three main sections:

- Actualités**: A scrollable list of news items, including 'Le Centre Cea gère le prélèvement de l'impôt à la source en 2019', 'Smic, Plafond, taux, cotisations : 1er janvier 2018', 'Changements des dates de mise à disposition du décompte de cotisations et de prélèvement', 'Découvrez notre offre de service en vidéo', 'Rubrique "Documents" : sauvegarder vos documents antérieurs à 2012 avant leur suppression', and 'Pour joindre le Centre national Cea : nouveau numéro de téléphone à compter du 1er octobre'. A phone number '0 810 19 01 00' is displayed with a note 'Service 0,05 € / min + prix appel'.
- Découvrir le Chèque Emploi Associatif**: A text box explaining that users are responsible for an association with at least 20 employees and can benefit from simplified social formalities. It includes a link: 'Découvrez le Chèque emploi associatif, un service gratuit du réseau des Urssaf !'.
- Identification**: A section titled 'Encore plus simple' with instructions: '» adhérez en ligne', '» déclarez vos salariés sur Internet', and '» consultez l'historique de votre dossier'. A 'Se connecter' button is highlighted with a red circle.

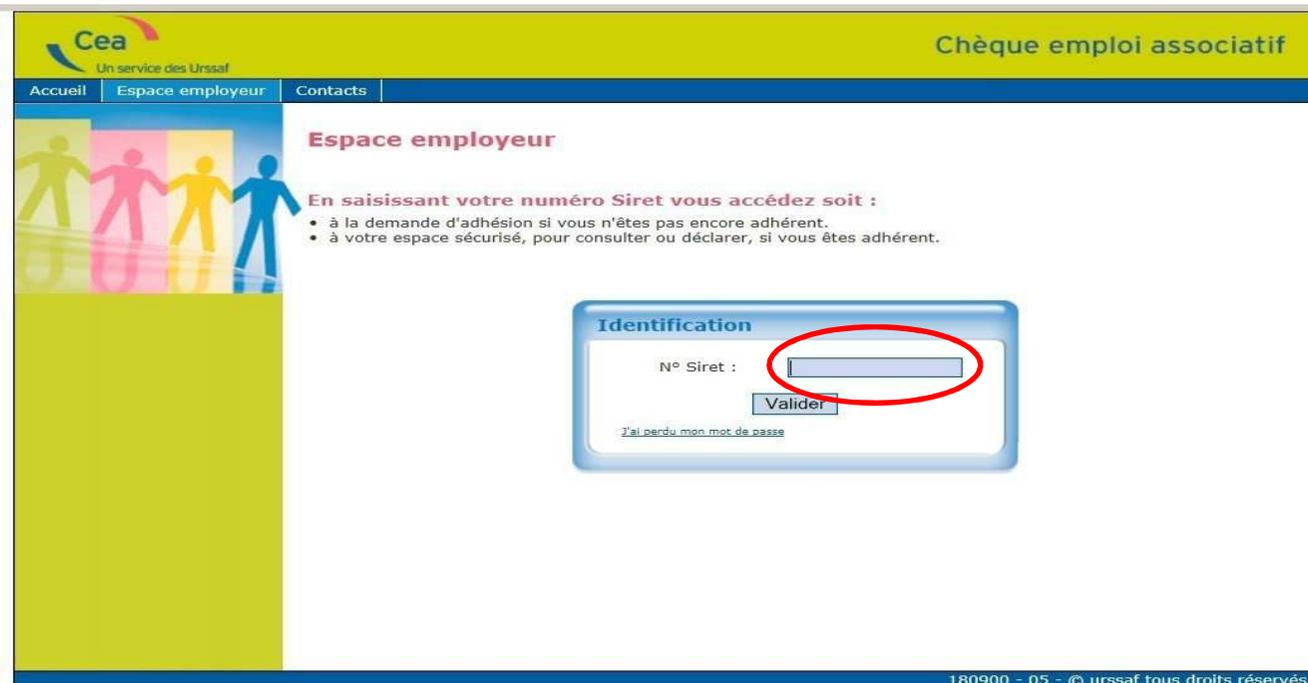
At the bottom right of the page, there is a copyright notice: '© urssaf tous droits réservés'.



Présentation CEA- IEA



www.cea.urssaf.fr



The screenshot shows the 'Espace employeur' page of the CEA-IEA website. At the top, there is a yellow header with the CEA logo and the text 'Un service des Urssaf' on the left, and 'Chèque emploi associatif' on the right. Below the header is a navigation bar with 'Accueil', 'Espace employeur', and 'Contacts'. The main content area is titled 'Espace employeur' and features a graphic of four stylized human figures in green, pink, yellow, and blue. Below the graphic, there is a section titled 'En saisissant votre numéro Siret vous accédez soit :'. This section contains two bullet points: 'à la demande d'adhésion si vous n'êtes pas encore adhérent.' and 'à votre espace sécurisé, pour consulter ou déclarer, si vous êtes adhérent.'. In the center of the page is a blue-bordered 'Identification' form. The form has a label 'N° Siret :', a text input field (highlighted with a red circle), a 'Valider' button, and a link that says 'J'ai perdu mon mot de passe'. At the bottom of the page, there is a footer with the text '180900 - 05 - © urssaf tous droits réservés'.



Présentation CEA- IEA



Déclaration de mon salarié



Je déclare mon salarié.

Vous saisissez un contrat pour chaque salarié.

→ Vous saisissez le contrat. Vous imprimez le certificat d'enregistrement.

Le contrat génère la DPAE (déclaration préalable à l'embauche).

→ Possibilité d'impression du contrat pour signature.



Déclaration de sa rémunération

Je complète le volet social.

- Vous obtenez le montant du net à payer et des cotisations dues avant de valider votre saisie.
- Vous imprimez le bulletin de paie dans les 24 h (jours ouvrés).
- Vous modifiez, en cas d'erreur de saisie, les données des volets sociaux de l'année en cours et de l'année précédente.



2

Le rôle du centre Cea



Cea

- Il calcule pour vous le montant des cotisations et contributions sociales. Il vous indique le montant net à payer.
- Il réalise les bulletins de paie.
- la déclaration sociale nominative (DSN).
- Il vous communique le montant des cotisations dues. Vous n'effectuez qu'un seul règlement auprès de l'Urssaf, pour l'ensemble des cotisations et contributions sociales. Il intervient le 15 du mois suivant par prélèvement automatique.
- Il effectue, à partir de vos déclarations, des états récapitulatifs par nature de cotisations et l'attestation fiscale pour vos salariés.

La mise à disposition des documents

- Dans votre espace employeur sécurisé, tous les documents (bulletins de paie, décomptes de cotisations, états récapitulatifs, attestations fiscales) sont mis à disposition par votre centre Cea. Ils sont conservés 5 ans

Le Centre gèrera en 2019 le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu



Bon à savoir

Du fait de la réforme des exonérations de cotisations en Outre-mer, le calcul des cotisations ne sera pas exact dès le 1^{er} janvier. À titre provisoire, les cotisations seront calculées en appliquant la réduction générale de cotisations.

Ce calcul sera rectifié en cours d'année pour intégrer les exonérations de cotisations en Outre-mer : le montant exact de vos cotisations depuis le début de l'année sera rétabli, et, en cas de trop-payé, vous serez remboursé.

Dans l'attente de cette rectification, si, du fait de ce retard, vous êtes en difficulté pour régler le montant de vos cotisations, votre CGSS vous accordera des délais de paiement.



Informations utiles



Accompagnement National :

Contactez votre conseiller Cea au : **0 810 19 01 00** 0,05 € / min

Nos conseillers sont à votre disposition :
du **lundi au vendredi de 12 h à 20 h** (heures locales)

Retrouvez toute l'information concernant le Chèque emploi associatif sur : www.cea.urssaf.fr

Accompagnement local :

Des ateliers pratiques pour effectuer votre adhésion.



3

Impact emploi



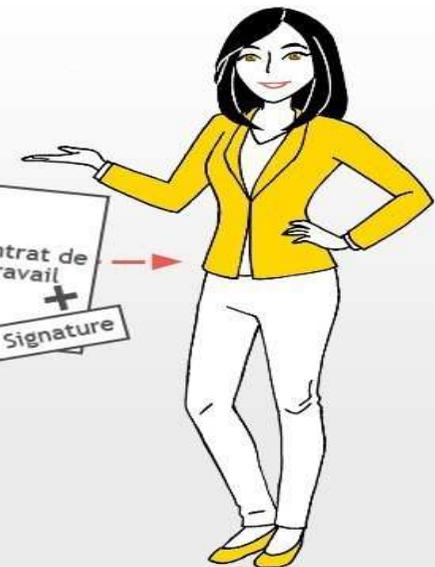
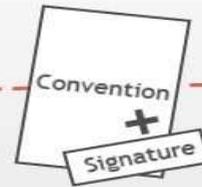
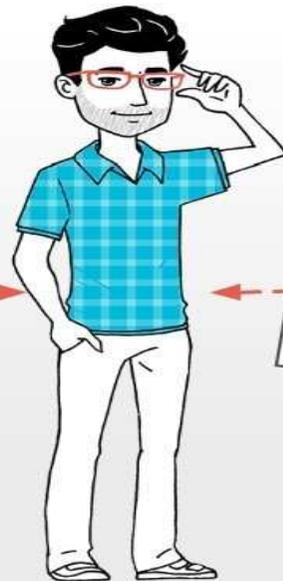
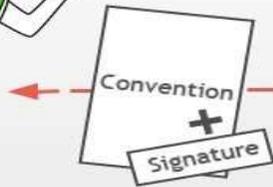
FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE IEA

URSSAF
Assurance du respect de
la législation

TIERS DE CONFIANCE
Service clé en main
simple et sécurisant

ASSOCIATION
Coût réduit
Assurance d'être en règle

SALARIÉE
Droits garantis : vieillesse,
maladie, chômage...





FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE IEA

Le rôle attendu d'un tiers de confiance

Pré-requis :

- Être une association
- Gérer la paie pour d'autres associations
- Avoir du personnel dédié et formé à cette activité

Rôle :

- Assure la gestion de la paie à plusieurs associations
- Déclare régulièrement les éléments sociaux via la DSN
- Se forme régulièrement à la paie et aux spécificités du monde associatif
- Assure sa promotion
- Sollicite l'assistance pour les difficultés logicielles (pas pour la paie)
- Alerte son référents pour les demandes d'évolution

Il est idéalement adhérent d'une ou plusieurs fédérations nationales pour le soutenir.





FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE IEA

Spécificité des intermittents du spectacle

Si l'association est professionnelle de l'organisation de spectacles

→ Impact Emploi Association

Si l'association organise occasionnellement des manifestations avec recours à des intermittents

→ GUSO

Le GUSO n'entre pas dans le champ de l'exclusivité : le personnel non intermittent peut être géré par le CEA ou IEA





FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE IEA

Impact Emploi gère :



(Déclaration Sociale Nominative)

et le



À compter du 1^{er} janvier 2019



MERCI

de votre attention.

Si vous avez des questions...